Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203228-20251211-2025_05_12_31-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER
Séance du vendredi 5 décembre 2025
20 heures
Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2025_05_12_31 Autorisation donnée au Maire de signer la convention territoriale globale (CTG)

La précédente Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF arrive à échéance au 31 décembre 2025.

La CTG est un projet partagé entre la Caf, Leff Armor Communauté et les communes. Elle a pour objectif d'apporter le meilleur service possible aux familles du territoire, en cohérence avec leurs besoins et les spécificités des territoires.

Pour élaborer la prochaine CTG (période 2026-2030), plusieurs rencontres se sont tenues au cours de l'année 2025. Ces rencontres ont permis de déterminer les axes retenus pour la prochaine convention à savoir :

- La jeunesse,
- L'accès aux droits,
- L'inclusion et l'enfance,
- La petite enfance.

Des fiches actions seront proposées dans cette nouvelle convention et le plan d'action sera porté par Leff Armor communauté, en lien avec la CAF et les communes, à travers un comité de pilotage qui se réunira régulièrement pour suivre ce plan d'action.

La nouvelle CTG, une fois rédigée, sera signée par la CAF, Leff Armor et l'ensemble des communes du territoire.

Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer la CTG pour la période 2026-2030. Cela permettra à la commune de continuer à bénéficier des bonus de territoire, assurant ainsi le maintien d'un co-financement des services en direction des familles.

Le conseil municipal décide par :

Présents	9	Pouvoir	1	Votants	10	Absent	1
Voix pour	10	Voix contre	0	Abstention	0		

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203228-20251211-2025_05_12_31-DE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention Globale de Territoire pour la période 2026-2030.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire

Pascale LE YAN

Le Maire

Jean JOURDEN

MAIRIE DE SAINT-PEVER
22720 Côtes d'Armor